

**Arrêté ARSBFC/DSP/DPPS/2017-33
du 13 juillet 2017**

Créant le comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles D. 3121-34, D. 3121-35, D. 3121-36, D. 3121-37

ARRETE

Article 1 : Un comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) est créé au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, avec pour siège d'implantation le centre hospitalier universitaire de Besançon et pour territoire de référence la région Bourgogne-Franche-Comté

Article 2 : Le nombre de membres titulaires de chaque collège est fixé à :

- 10 pour le collège 1 « Des représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisi parmi les professionnels de santé y exerçant »
- 10 pour le collège 2 « Des représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé »
- 7 pour le collège 3 « Des représentants des malades et des usagers du système de santé »
- 4 pour le collège 4 « Des personnalités qualifiées »

Article 3 : Sont nommés membres du COREVIH Bourgogne-Franche-Comté :

Collège 1 : Des représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisi parmi les professionnels de santé y exerçant

Titulaire : Mme le Dr Marie-Christine DROBACHEFF-THIEBAUT (Patricien Hospitalier-CHU 25)
1^{er} suppléant : Mme le Dr Nathalie FLORET (Praticien Hospitalier - CHU 25)

Titulaire : Mme le Pr Catherine CHIROUZE (PU-PH - CHU 25)
 1^{er} suppléant : Mme le Dr Marie-Blanche VALNET-RABIER (Praticien Hospitalier - CHU 25)

Titulaire : M. Patrice MUREAU (Direction - CHU 21)
 1^{er} suppléant : Mme Viviane ROYER (Infirmière - CHU 21)

Titulaire : M. le Dr Patrice MURET (Praticien Hospitalier - CHU 25)
 1^{er} suppléant : M. le Pr Christophe ROUX (PU-PH - CHU 25)

Titulaire : M. le Dr Laurent HUSTACHE-MATHIEU (Praticien Hospitalier - CHU 25)
 1^{er} suppléant : M. le Pr Vincent DI MARTINO (PU-PH - CHU 25)

Titulaire : Mme Christelle AUVREY (Biologiste - CHU 21)
 1^{er} suppléant : M. Alexis de ROUGEMONT (Biologiste - CHU 21)

Titulaire : M. le Dr Michel DUONG (Praticien Hospitalier - CHU 21)
 1^{er} suppléant : Mme le Dr Anne MINELLO (Praticien hospitalier - CHU 21)

Titulaire : Mme Christelle NEVES (Infirmière - CH Sens)
 1^{er} suppléant : Mme Agnès LEMERCIER (Assistante Sociale - CH Sens)

Titulaire : M. le Dr Vincent GENDRIN (Praticien Hospitalier - HNFC)
 1^{er} suppléant : Mme Véronique BARILLOT (Cadre supérieur socio-éducatif - HNFC)

Titulaire : M. Pascal DEBAT (Direction - CHU 25)
 1^{er} suppléant : Mme Marie COURTOIS (sage-femme – CHU 25)

Collège 2 : Des représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé

Titulaire : M. Stéphane LOUVET (Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté)
 1^{er} suppléant : Mme Karine GAUTHE (Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté)

Titulaire : Mme Marie-Josée LANCE (Infirmière - CeGIDD 21)
 1^{er} suppléant : Mme Isabelle PEPE (Cadre de santé - CeGIDD 21)

Titulaire : Mme le Dr Nathalie NOELLAT (Praticien hospitalier - CeGIDD 21)
 1^{er} suppléant : Mme le Dr Anne MONTUPET (Praticien hospitalier - CeGIDD 21)

Titulaire : Mme le Dr Aurélie FILLION (Praticien Hospitalier - CH 71)
 1^{er} suppléant : Mme Noëlle JEUNET (Infirmière - CeGIDD 71)

Titulaire : Mme le Claire BRAHIMI (Directrice Adjointe - CeGIDD 25/39)
 1^{er} suppléant : Mme Virginie COCHET (Secrétaire - CeGIDD 25/39)

Titulaire : Mme le Dr Catherine COURTIEU (Dermatologue - CeGIDD 25/39)
 1^{er} suppléant : Mme Catherine ROBARDET (Infirmière - CeGIDD 25/39)

Titulaire : Mme Françoise VIOLETTE (Infirmière - CeGIDD 58)
 Suppléante : Mme Christine PAUMIER (Responsable PMI - CeGIDD 58)

Titulaire : Mme Laurence LAPOINTE (Infirmière - CeGIDD 90)
1^{er} suppléant : M. le Dr Hubert FOURNY (Médecin - CeGIDD 90)

Titulaire : Mme le Dr Catherine MERLE (Praticien Hospitalier – CeGIDD 70)
1^{er} suppléant : Mme. Sybille CHAMPION (Infirmière - CeGIDD 70)

Titulaire : Mme le Dr Dominique SALARD (Praticien Hospitalier - CH Pontarlier)
1^{er} suppléant : Mme Anne BOURGE (Assistante sociale - HNFC)

Collège 3 : Des représentants des malades et des usagers du système de santé

Titulaire : M. Dominique GANAYE (Fédération LGBT)
1^{er} suppléant : M. le Dr Jean-François ROCH (Médecin - ARESPA)

Titulaire : M. Michaël PEYRAZAT (AIDES)
1^{er} suppléant : M. Philippe RIMBERT (AIDES)

Titulaire : M. Didier SPITLLER (AIDES)
1^{er} suppléant : M. Xavier DREUX (AIDES)

Titulaire : M. Fabien LEBLEVEC (AIDES)
1^{er} suppléant : M. Benjamin JOLY (AIDES)

Titulaire: Mme Coralie RUGA (Sida Solidarité 39)
1^{er} suppléant : Mme le Dr Liliane BOUVIER (Sida Solidarité 39)

Titulaire: M. Mohamed MANSAR (CISS Bourgogne - CICFM Chalon/Saône)
1^{er} suppléant : Mme Sabrina NUBADE (CISS Bourgogne - CICFM Chalon/Saône)

Titulaire : Mme Laurence GARBET (SOS Hépatites Bourgogne-Franche-Comté)
1^{er} suppléant : Mme Juliette PONT (SOS Hépatites Bourgogne-Franche-Comté)

Collège 4 : Des personnalités qualifiées

Titulaire : Mme Cynthia MORGNY (Directrice)
1^{er} suppléant : Mme Nathalie WEIBEL (Psychologue)

Titulaire : Mme Marie-Christine ROUGET-RUTHER (Infirmière Coordinatrice)
1^{er} suppléant : Mme le Dr Elisabeth TOURNERET (Médecin)

Titulaire : Mme le Dr Marie-Noëlle LEHANNEUR (Médecin)
1^{er} suppléant : Mme le Dr Sylvie THEVENON (Médecin PMI)

Titulaire : M. le Dr Quentin LEPILLER (Praticien Hospitalier)
1^{er} suppléant : Mme Anne-Laure CLAIRET (Assistante hospitalo-universitaire)

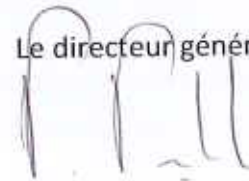
Article 4 : La durée du mandat des membres du COREVIH est de 4 ans à compter de la date de signature. Tout membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par son suppléant.

Article 5 : Le COREVIH élit en son sein un président, un vice-président et un bureau.

Article 6 : La directrice de la santé publique de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Dijon, le 13 juillet 2017

Le directeur général,



Pierre PRIBILE